



AVIS A LA POPULATION

Suite à la forte hausse du coût de l'électricité, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance en date du 25 octobre 2022, de procéder à **l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, à compter du 1^{er} décembre 2022.**

Les heures d'extinction pourront varier, en fonction des saisons et des manifestations organisées sur la commune.

De plus, les responsables d'Associations ont été informés et sensibilisés, aux nouvelles mesures prises pour limiter la consommation des bâtiments mis à leur disposition lors de la tenue des différentes manifestations ou activités.

Ces mesures nous permettront de garder le contrôle de nos dépenses d'énergie, tout en conservant une fiscalité maîtrisée face aux augmentations annoncées pour l'année 2023.

Merci de votre compréhension,

Le Maire,
Fabrice DHOMPS



AVIS A LA POPULATION

Suite à la forte hausse du coût de l'électricité, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance en date du 25 octobre 2022, de procéder à **l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, à compter du 1^{er} décembre 2022.**

Les heures d'extinction pourront varier, en fonction des saisons et des manifestations organisées sur la commune.

De plus, les responsables d'Associations ont été informés et sensibilisés, aux nouvelles mesures prises pour limiter la consommation des bâtiments mis à leur disposition lors de la tenue des différentes manifestations ou activités.

Ces mesures nous permettront de garder le contrôle de nos dépenses d'énergie, tout en conservant une fiscalité maîtrisée face aux augmentations annoncées pour l'année 2023.

Merci de votre compréhension,

Le Maire,
Fabrice DHOMPS